

République et Canton de Genève

---

**COMMUNE DE VERSOIX**

---

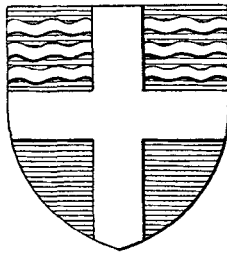
# **Compte rendu administratif de l'exercice 1955**

présenté au Conseil Municipal le 31 mai 1956

par

**M. EMILE BÖLSTERLI**

Maire



1 9 5 6

A. GLOOR, Imprimeur  
Versoix

## **Renseignements utiles**

---

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée par écrit au Maire.

Le Maire reçoit à la Mairie sur rendez-vous.

### **Secrétariat**

Le bureau de l'Etat Civil est ouvert tous les jours de 11 h. à 11 h. 30.

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours de 14 à 18 h. Le samedi de 8 h. à midi seulement.

Compte de chèques postaux : I 2827.

Téléphone : 8 50 25.

### **Etat civil**

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat civil ou son suppléant, le mercredi et le samedi, de 11 h. à midi. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il sera exigé une finance de 20 francs.

### **Service incendie**

En cas d'alerte, téléphoner au poste de gendarmerie No 8 50 21

Etat-Major :	Capit. H. Ramseyer,	N° 8 53 36
	Plt Alessi,	N° 8 50 45
	Plt Schmitt,	N° 8 50 04
	Lt R. Ramseyer,	N° 8 52 03

### **Inspecteur du bétail**

M. André BELET, Versoix-Bourg.

Suppléant : M. Marcel LACROIX, Mairie.

### **Voirie**

L'enlèvement des immondices a lieu le mercredi et le samedi. Le camion passe dès 6 h. 30 du matin, du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre ; dès 7 h. 30, du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars.

Le verre et la vaisselle cassés sont enlevés une fois par mois, le premier lundi.

L'usage des poubelles de métal est seul autorisé, à l'exclusion de caisses de bois ou d'emballages qui présentent un danger pour le personnel de la Voirie.

(Suite : page 3 de la couverture)

République et Canton de Genève

---

**COMMUNE DE VERSOIX**

---

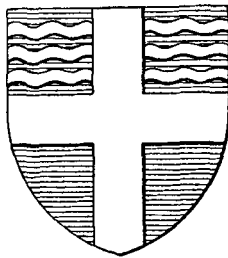
# **Compte rendu administratif de l'exercice 1955**

présenté au Conseil Municipal le 31 mai 1956

par

**M. EMILE BÖLSTERLI**

Maire



1 9 5 6

A. GLOOR, Imprimeur  
Versoix

# CONSEIL MUNICIPAL

élu les 23 et 24 avril 1955

<i>Parti Radical :</i>	<i>Entré au Conseil en :</i>
MM. Borner, Walter	1955
Cordier, Henri	1955
Courtois, René	1951
Jung, Charles	1939
Krebs, Frédéric	1947
Ramseyer, Henri	1947
Steinmann, Edouard	1939 et 1946
<i>Parti National-Démocratique :</i>	
MM. Ferrier, Jean	1922
Genequand, Noël	1939 et 1951
<i>Parti Indépendant et Chrétien-Social :</i>	
MM. Macheret, Marius	1942 et 1951
Piccot, Robert	1953
Schmitt, Joseph	1943 et 1951
Wicht, Charles	1955
Wicht, Pierre	1955
<i>Entente communale :</i>	
MM. Baechler, Irénée	1943
Bopp, Eugène	1943
Chollet, Alphonse	1935 et 1947

## MAIRIE

*Maire :* M. Emile Bölsterli

*Adjoints :* MM. André Leyvraz et Lucien Piccot

### *Composition des Commissions :*

*Commission des Finances :* MM. Bölsterli, Leyvraz, L. Piccot, Borner, Chollet, Genequand, Jung, R. Piccot, Steinmann et Ch. Wicht.

*Commission des Travaux :* MM. Bölsterli, Leyvraz, Piccot, Baechler, Bopp, Cordier, Courtois, Ferrier, Krebs, Macheret, Ramseyer, Schmitt et Pierre Wicht.

### *Répartition des fonctions administratives :*

*M. Bölsterli :* Mairie, Finances, Commission taxatrice, Electricité, Suppléance de l'Etat civil, Affaires militaires, Cimetière et Bienfaisance.

*M. Leyvraz :* Police, Service du feu, Suppléance de l'Etat civil.

*M. Piccot :* Routes et travaux, Bâtiments, Voirie, Suppléance de l'Etat civil,

*Secrétaire de la Mairie et du Conseil municipal :*

M. Lacroix : Secrétariat, Etat civil, Agriculture.

## Compte rendu administratif et financier de l'exercice 1955

Messieurs les Conseillers,

J'ai l'honneur de vous présenter mon 10<sup>e</sup> compte rendu administratif et financier.

L'année 1955 a été la première de la présente législature; les 22 et 23 avril les élections municipales ont sensiblement modifié la composition de notre Conseil dont l'effectif s'est accru de deux membres, en vertu de la nouvelle loi sur l'administration des communes genevoises.

Deux conseillers n'ont pas été réélus et le parti radical ayant obtenu le poste d'adjoint jusqu'alors détenu par M. J.-P. Ferrier, du parti national-démocratique, c'est finalement cinq nouveaux conseillers que compte notre législatif. Nous souhaitons une cordiale bienvenue aux nouveaux membres de notre Conseil, MM. Walter Borner, Henri Cordier, Charles et Pierre Wicht, dont nous avons eu l'occasion d'apprécier les qualités depuis tantôt un an. Nous exprimons nos sentiments de respect et de reconnaissance à notre vénéré doyen, M. J.-P. Ferrier, que nous avons eu la joie de retrouver au sein du Conseil municipal. Nous saluons enfin notre nouvel adjoint, M. André Leyvraz, et le remercions de sa précieuse collaboration.

Le Conseil municipal, tout comme la Municipalité, doit faire face à une tâche sans cesse croissante en raison de la rapide évolution que subit notre commune; il a tenu huit longues séances au cours de l'année 1955, toutes précédées de non moins importantes séances de commissions.

L'année 1955 a été marquée par la stabilisation du rendement du centime additionnel qui a été de Fr. 5.233,05 contre Fr. 5.229,80 pour l'exercice précédent. Une sensible augmentation des dépenses a réduit le boni annuel à la somme de Fr. 9.103,65.

Nous n'avons effectué aucun prélèvement sur notre compte de dépôt à la caisse de l'Etat qui, grossi des intérêts de l'année, s'élevait à Fr. 288.844,65 au 31 décembre.

## Conférence des "Quatre Grands"

Notre commune a été à nouveau appelée à héberger de la troupe à l'occasion de la conférence de Genève, dite des „ Quatre Grands ”, du 11 au 25 Juillet.

L'aménagement des cantonnements, de la cuisine, de divers locaux, la recherche de chambres d'officiers, etc. nous ont causé pas mal de soucis. Le minimum de confort auquel on tient actuellement à faire bénéficier la troupe entraîne des frais qui ne peuvent plus guère être couverts par les modestes indemnités versées par l'armée ; aussi ces séjours deviennent-ils des charges pour les caisses communales, charges assez lourdes lorsque le stationnement est de courte durée, ce qui fut le cas l'an passé. Nous avons néanmoins veillé à ce que les 200 soldats qui nous furent attribués emportent un bon souvenir de leur séjour à Versoix.

Pour cette conférence, seule la Délégation française s'était installée sur le territoire de notre commune, où elle occupa la campagne du Grand-Montfleury.

### Bâtiments communaux

La présence de la troupe dans nos bâtiments communaux pendant les vacances ne nous a pas permis de faire procéder, comme nous l'avions prévu, à la réfection des corridors et de la rampe d'escalier du bâtiment de l'école primaire. Ce travail a ainsi dû être renvoyé à cette année.

Nous nous sommes bornés à exécuter, dans l'ensemble des bâtiments communaux, les travaux courants d'entretien. Les fenêtres de l'école enfantine, exposées à la pluie, ont reçu une couche d'huile et de copal. Le matériel de fête a été complété par l'achat d'une série de tables et de bancs. Un local à munitions a été aménagé à l'intention de la Société de tir.

Pour donner suite à la demande qui nous avait été présentée par l'inspecteur cantonal de gymnastique, un „ pas de géant ” a été installé à la salle de gymnastique.

De son côté, à chacune de ses visites, le Chef du Bureau cantonal de l'État civil attirait notre attention sur le fait que nos documents n'étaient pas suffisamment protégés contre le feu, pas plus d'ailleurs que de précieuses pièces d'archives (délibérations du Conseil municipal, etc.). Aussi avons-nous passé commande à une

maison spécialisée d'un blindage qui sera placé dans une armoire existante.

Une machine à écrire à petits caractères a été achetée pour le secrétariat.

### Chemins communaux

L'hiver 1954-1955 n'a pas été mauvais pour nos chemins que nous avons retrouvés au printemps en assez bon état. En collaboration avec la Maison Miège, il a été procédé à une rapide réfection de toutes les brèches à l'aide de bitume à froid.

La question de l'écoulement des eaux usées des quelques habitations situées en bordure du chemin de Villard ayant été réglée par la création d'épandages, il a été possible de procéder à la réfection de ce chemin. Le fossé a été canalisé, permettant ainsi d'élargir sensiblement la chaussée qui a été rechargée, cylindrée et goudronnée par les soins de l'entreprise Spinedi qui nous avait fait les meilleures conditions.

Le mur de soutènement longeant la route de la Bâtie, au bas des campagnes Cordier et Thibault, qui était fissuré et décrépi a été complètement remis en état. Des percées ont été effectuées et des drains posés au travers du béton pour faciliter l'écoulement des eaux provenant des fonds dominants, lesquelles étaient à l'origine des dégâts.

C'est encore la Maison Spinedi qui a procédé à nos travaux de goudronnage à chaud sur les routes suivantes :

Avenue d'Ecogia, du chemin Ravoux à l'Institution d'Ecogia,	1.810 m <sup>2</sup>
Chemins Huber-Saladin et des Gravières,	1.205 m <sup>2</sup>
Chemin de Sous-Saint-Loup,	1.143 m <sup>2</sup>
Route de Saint-Loup, du chemin de Sous-Saint-Loup à la hauteur de l'avenue de Richelien,	6.504 m <sup>2</sup>
Soit au total,	<u>10.662 m<sup>2</sup></u>

Il a été épandu sur cette surface une moyenne de 2 kg. par m<sup>2</sup> de goudron additionné de 15 % de bitume. Ce goudronnage a parfaitement résisté au rude hiver que nous venons de traverser.

La Municipalité a apporté au cours de cette année une attention toute particulière à la signalisation routière, ceci en étroite collaboration avec les Services cantonaux. De nombreux disques ont été renouvelés, de nouveaux ont été placés, ceci en particulier aux entrées du sentier du canal, pour mettre un terme aux évolutions des cy-

clistes et même des motocyclistes en des lieux de promenade spécialement réservés aux piétons.

Pour la première fois des caisses fleuries ont été placées sur les murs du quai ; cette innovation paraît avoir été appréciée tant par les Versois que par nos visiteurs. Nous avons également fait l'acquisition de socles de bancs de béton qui vont être installés au cimetière, près du tennis et sur les bords du canal, au bas du domaine de Saint-Loup.

Avec la collaboration des agriculteurs du hameau de Sauvorny, que nous tenons à remercier une fois de plus, une certaine quantité de gravier a été épanchée sur les chemins de cette région.

L'hiver 1954-1955 a été passablement enneigé et a nécessité de nombreux passages du triangle. Ce dernier faisant l'objet de bien des critiques, la commune a fait l'acquisition d'une lame chasse-neige qui a été placée à l'avant du camion de M. Valloton. Nous n'avons eu l'occasion de nous en servir qu'une seule fois ce dernier hiver ; ce premier essai a paru concluant.

### **Canalisations et égouts**

Le problème des égouts nous préoccupe vivement. C'est en effet de sa solution que dépendra tout le développement de notre commune.

En juillet et août dernier, de nouvelles inondations se sont produites, par pluies d'orages, tant à la rue des Moulins qu'à l'avenue Louis-Yung. Dans cette dernière, un nouvel examen a révélé l'existence d'un bouchon de racines à proximité du portail de la propriété Monod, où se trouvait un marronnier. Une nouvelle cheminée de visite a été créée à cet endroit ; elle a permis d'éliminer l'obstacle localisé et de rendre la canalisation libre. Dans toute la partie inférieure de l'avenue, les marronniers ont été enlevés et nous tenons à exprimer notre gratitude aux propriétaires qui ont compris la nécessité d'une telle opération.

A la rue des Moulins, partie inférieure, la nouvelle inondation a confirmé nos craintes : la canalisation est de trop faible section et la pente lui fait défaut. La situation ne va pas manquer d'être encore aggravée par le prochain apport des eaux usées des trente ménages qui vont occuper le nouvel immeuble à logements bon marché. Deux solutions s'offrent à nous pour remédier à cette fâcheuse situation : relier l'égout de la partie supérieure de la rue des Moulins à celui de la rue de l'Industrie afin de décharger la partie basse du Bourg ou procéder à la pose d'une grosse canali-



sation dans ce secteur. Nous aurons donc prochainement à prendre position à ce sujet.

Lors de la discussion du budget 1956, le Conseil a prévu le crédit nécessaire au prolongement, de dix mètres, de l'égout qui se déverse près du débarcadère. Le même travail a été demandé à deux propriétaires du quai dont les bâtiments déversent également leurs eaux usées, en période de bas niveau du lac surtout, parmi les enrochements. Nous éliminerons ainsi pour cet été des odeurs bien désagréables pour ceux qui habitent à proximité ou circulent sur notre quai, en attendant une solution plus efficace au point de vue hygiénique.

La pollution des eaux reste à l'ordre du jour. Le Conseil, comme la Municipalité, n'ont pas cessé de se préoccuper de cette grave question, surtout en ce qui concerne la plage du Vieux-Port où se déversent des eaux résiduaires insuffisamment épurées. Nous avons à nouveau attiré l'attention du Chef du Département des Travaux publics sur cette situation alarmante. Sa réponse nous apprend qu'il a chargé un bureau d'ingénieurs d'étudier la création d'un gros collecteur destiné à recueillir tous les égouts de la rive droite, dès Versoix-la-Ville et jusqu'aux environs de Genève où les eaux usées seraient traitées dans une usine d'épuration.

La réalisation de ce projet, seule solution pouvant donner entière satisfaction à tous points de vue, ne sera guère possible avant quelques années, tant elle pose de problèmes techniques et financiers. En attendant la création de cet égout collecteur, nous avons demandé au bureau Ofinco d'étudier les raisons du non-fonctionnement de la fosse de Versoix-la-Ville et les remèdes à y apporter afin d'obtenir une rapide amélioration de la qualité de l'eau dans le bassin du Vieux-Port.

### **Eclairage public**

L'incorporation au domaine public communal des chemins du morcellement de Saint-Loup n'étant pas réglée, il ne nous a pas encore été possible d'éclairer ce quartier comme nous en avons l'intention. La constitution d'une association d'intérêts groupant les propriétaires intéressés facilitera, nous l'espérons, cette formalité et nous permettra de réaliser notre projet.

La Municipalité se propose d'effectuer, ces temps-ci, un essai comparatif d'éclairage public entre deux systèmes qui lui sont proposés et qui ont chacun leurs adeptes: les ballons et les tubes fluorescents.

Signalons qu'une lampe vient d'être installée à Sauverny, au débouché du chemin du Château de Chavannes sur la route cantonale.

### **Route de Saint-Loup**

Le projet d'élargissement et de correction de la route de Saint-Loup établi par M. F. Kuhn, géomètre officiel, a été approuvé par le Département des Travaux publics et par M. Marcellin, officier de police chargé de la circulation. Cependant, il n'a pas eu l'agrément de M. Marc Peter, l'un des propriétaires bordiers intéressés. Ce dernier a fait dresser par son géomètre un contre-projet, lequel n'a pas été retenu par le Conseil municipal, étant donné que le tracé proposé n'apportait pas d'améliorations suffisantes au point de vue sécurité routière et visibilité.

Afin de sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvions et pour éviter une procédure d'expropriation, nous avons prié M. Marais, Chef du Service de l'Urbanisme, d'étudier la question. M. Marais, après visite des lieux, a bien voulu dessiner deux esquisses qui ont été soumises au Conseil municipal. Par esprit de conciliation, le Conseil est revenu sur sa précédente décision et a adopté l'un des tracés proposés. Après une mise au net par M. Kuhn, ce nouveau projet a été envoyé aux différents propriétaires qui ont donné leur consentement. Seul M. Peter, actuellement aux Etats-Unis, nous a fait savoir qu'il ne pourrait prendre une décision que lorsqu'il serait de retour à Versoix.

Nous ne perdons pas l'espoir d'obtenir prochainement une réponse favorable afin de pouvoir réaliser l'élargissement de cette route de plus en plus fréquentée et par surcroît en assez mauvais état. En effet, avec le Conseil, nous avons estimé inutile d'y faire des réparations — celles-ci seraient particulièrement importantes, la chaussée devant complètement être remise en forme — tant que l'amélioration de son tracé et son élargissement n'étaient pas acceptés par tous les propriétaires.

Pour donner suite aux réclamations justifiées des usagers, les travaux prévus seraient en outre complétés par l'amélioration de l'éclairage public sur toute la longueur de la partie à rénover.

### **Avenue de Richelien**

Comme nous le laissons entendre dans notre précédent rapport, le nouveau Conseil municipal a eu son attention attirée sur l'état déplorable de l'avenue privée de Richelien.

En attendant de trouver une solution définitive, il a été décidé que la commune exécuterait une remise en état sommaire de ce chemin, après entente avec l'Association des intérêts de ce quartier en ce qui concerne le remboursement des frais.

Après avoir tracé les bords et repiqué par endroits la chaussée, le personnel communal a épandu sur ce chemin des matériaux dont une partie avait été remise gratuitement par les C. F. F., au moment de la réfection du quai 2 de la gare de Versoix.

Nous avons profité de la présence d'un rouleau pour faire cylindrer la matière apportée. L'avenue de Richelien, si elle n'est pas parfaite encore, se trouve du moins dans un état de viabilité acceptable sur une grande partie de sa longueur.

### **Terrain de sport**

L'équipement de notre stade a encore été complété par l'installation d'une fontaine dont le bassin a été récupéré près de l'ancien puits communal de la rue des Moulins. Un bassin pour le lavage des chaussures a encore été créé derrière le vestiaire.

Comme elle en avait pris l'engagement, la Commission du Sport-Toto de l'Anep a remboursé, dès l'achèvement des travaux et après les avoir reconnus, la totalité des dépenses engagées pour l'installation du chauffage au gaz et du service d'eau chaude des vestiaires, y compris les travaux supplémentaires énumérés plus haut.

Le Conseil municipal a autorisé le F. C. Versoix à percevoir, à l'occasion de ses matches importants, une finance d'entrée auprès des spectateurs. Notre club local, dont nous nous plaçons à relever les brillants succès au cours de cette dernière saison, doit maintenant faire face à d'assez lourdes charges financières qu'il entend assumer par ses propres moyens.

### **Garage à bicyclettes**

Dans le courant de juillet, le garage à bicyclettes de l'avenue Lachenal était terminé; il rend les services qu'on attendait de lui et ses 21 places sont à peine suffisantes. La proximité de la voie des C. F. F. ne nous a malheureusement pas permis une construction plus importante. Aussi avons-nous veillé, dès la rentrée des classes, à ce que les écoliers n'encombrent pas le nouveau garage avec leurs bicyclettes et continuent à utiliser celui qui leur est réservé.

Nous nous sommes parfaitement bien habitués à cette petite construction d'aspect agréable, laquelle nous a valu des félicitations de la part des C. F. F.

## **Passerelle sur la Versoix**

Le terrain nécessaire à l'aménagement du passage à piétons qui reliera la passerelle à la route de Ferney a été acheté à Madame Marc Ramseyer et à M. Emile Racloz que nous remercions de leur compréhension. Le personnel communal a déjà entrepris l'aménagement du sentier.

Le Conseil municipal a accepté le projet de passerelle présenté par M. Jean Rinderknecht, ingénieur, et les C.F.F. ont autorisé que celle-ci soit posée sur les murs en ailes de leur pont sur la Versoix.

## **Cimetière**

M. Jacques Grundmann continue à veiller avec le plus grand soin à l'entretien de notre cimetière. Il a procédé, au cours de l'année 1955, à 23 inhumations. Les achats et renouvellements de concessions de tombes ont été nombreux et ont produit la somme de Fr. 2.700,—.

Le Conseil a pris la décision de faire goudronner les allées principales du cimetière ; ce travail sera effectué prochainement.

## **Reconstruction du Bourg**

M. A. Hœchel, architecte, est venu exposer au Conseil, à titre de simple information, le projet d'immeuble qu'il avait étudié pour remplacer les bâtiments qui doivent être démolis entre la place Simond et la cour du château. Le bâtiment projeté prévoit en particulier un café avec salle de sociétés, local qui peut être placé, soit au rez-de-chaussée, soit au premier étage. Cette dernière solution paraît être la plus indiquée.

Avec la salle à l'étage, il pourrait être aménagé huit arcades et quatorze appartements. Le Conseil a été vivement intéressé par ce projet dont la réalisation est du ressort de la Fondation du Bourg de Versoix. Cette dernière poursuit d'ailleurs activement les tractations et espère voir son projet se réaliser rapidement.

Le Département des Travaux Publics continue à se préoccuper de la question de la traversée de Versoix ; nous savons qu'il a fait établir de nouveaux projets, mais, pour le moment, aucune décision n'a encore été prise. En attendant la construction de l'autoroute, ce qui ne saurait tarder, l'élargissement de la route cantonale bordant le lac devient une nécessité étant donné l'augmentation constante de la circulation.

## **Immeubles à loyers bon marché**

Le gros œuvre de ces immeubles a été rapidement construit par la maison Perret et Cie qui avait équipé le chantier de la manière la plus moderne. La charpente et la couverture n'ont pas été moins rondement menées, de telle sorte que les bâtiments étaient sous toit avant l'hiver.

Les autres corps de métier ont suivi, mais ont été malheureusement arrêtés pendant plus d'un mois par les gros froids de février. Les travaux de finition se poursuivent activement ; nous pensons que les premiers locataires pourront entrer dans leurs nouveaux logements vers le milieu de l'été.

Le Comité de la Fondation du Bourg s'est réuni à plusieurs reprises. Il a décidé l'ouverture d'une inscription officielle et a reçu 64 demandes pour les trente logements disponibles. Ces appartements ont été attribués aux candidats remplissant les conditions prévues par la Fondation du Bourg de Versoix et par le règlement cantonal en la matière.

Nous sommes heureux d'avoir contribué à doter notre commune de logements clairs, aérés et ensoleillés, à loyers modestes. Nous remercions la Fondation du Bourg d'avoir permis cette belle réalisation et nous félicitons les architectes, Messieurs Billaud, pour la réussite de ce groupe d'immeubles.

## **Horloge de l'Eglise**

Par une lettre du 23 février 1955, la paroisse catholique de Versoix exposait à la Mairie qu'à l'occasion des travaux de modernisation du clocher, elle se trouvait dans l'obligation de remplacer l'horloge, en fonction depuis 85 ans, laquelle était irréparable.

Considérant que cette horloge était la seule de la commune et qu'elle rendait service à toute la population, ladite paroisse demandait à la Mairie l'octroi d'une subvention, le coût de la nouvelle installation étant de Fr. 4.500,— ; elle signalait que toutes les communes voisines participaient à l'entretien des horloges des clochers des églises ou des temples.

C'est au présent Conseil qu'il appartient de prendre une décision au sujet de cette demande, laquelle fut longuement examinée par les commissions. Finalement, la majorité du Conseil municipal, dans sa séance du 19 septembre dernier, décidait d'accorder à la Paroisse catholique romaine une participation unique de Fr. 1.500,— aux frais de remplacement de l'horloge.

Cette décision fit l'objet d'une protestation adressée au Conseil d'Etat par six électeurs de notre commune qui estimaient que la subvention accordée était assimilable au subventionnement d'un culte, en violation de la loi constitutionnelle du 15 juin 1907.

Estimant, comme la majorité du Conseil municipal, que l'horloge ne servait pas les intérêts exclusifs et immédiats du culte, mais bien les intérêts généraux de la collectivité, le Conseil d'Etat considéra cette protestation comme un recours simple, lequel fut écarté.

La nouvelle horloge, installée entre temps, fonctionne très bien et rend les services que nous attendions d'elle.

### **Canal de la Versoix**

Le Département des Travaux publics nous a rappelé que la convention passée avec l'Etat et qui donne à la commune la jouissance du produit des concessions d'eau du canal était arrivée à échéance.

Le Conseil municipal s'est déclaré favorable au renouvellement de cette convention, mais pour la durée de cinq ans seulement, un engagement plus long paraissant risqué, étant donné l'état de vétusté de certaines installations.

Nous avons prévu au budget le crédit nécessaire au curage du canal que nous pensions effectuer ce printemps. Ce travail n'a pas été possible, d'une part du fait des gros froids de février, d'autre part en raison du manque total de main-d'œuvre. Nous pensons pouvoir procéder à ce travail en automne, avec le concours du personnel du Service cantonal des forêts que l'Inspecteur, M. Matthey, a bien voulu accepter de mettre à notre disposition pendant quelques journées.

### **Aménagement des forêts**

Comme suite à l'adoption de la nouvelle loi du 2 juillet 1954 sur les forêts, le Service cantonal a entrepris d'importants travaux dans les bois situés sur le territoire de notre commune où l'Etat de Genève se trouve être actuellement le plus gros propriétaire foncier.

Un énorme effort est en cours pour l'amélioration de ces forêts qui ont été souvent ruinées par des coupes inconsidérées. De nombreuses plantations ont déjà été faites et vont se poursuivre ces prochaines années.

Pour faciliter l'exploitation, un vaste réseau de chemins est prévu sur une longueur totale de quatorze kilomètres ; les travaux de construction sont actuellement en cours.

Le Service cantonal et plus spécialement le garde-forestier du secteur, M. Marcel Jacot, portent une attention toute particulière à nos bois communaux et ont droit à notre reconnaissance.

## Zones de construction

Dans sa séance du 26 octobre 1954, le Grand Conseil, qui s'était occupé des dispositions de la loi sur les constructions concernant la délimitation des zones de construction 4 B, 5 A et 5 B, a émis le vœu que les communes fassent connaître au Département des Travaux publics les suggestions qu'elles pourraient avoir à faire quant à leur développement futur.

Les autorités versoisienues se préoccupaient déjà depuis pas mal de temps de ce problème ; en effet, le développement de la commune était stoppé par des zones de construction trop restreintes.

En mars 1955, M. l'adjoint Ferrier présentait au Conseil municipal un rapport très fouillé sur cette importante question : son successeur, M. l'adjoint Leyvraz, en poursuivit l'étude.

A son tour, la Commission des travaux consacra deux longues séances à l'étude du plan des zones de construction avant de proposer au Conseil l'incorporation à la zone 4 B — cette zone permet la construction de petits immeubles locatifs de deux étages sur rez-de-chaussée — de la région comprise entre la route de Suisse et la voie du chemin de fer, de la route de Sauverny au chemin de Montfleury. Cette proposition fut jugée insuffisante et lors de sa séance suivante, le Conseil municipal porta cette extension jusqu'au canal de Choiseul et au chemin Louis-Degallier.

La zone réservée aux villas n'a pas été modifiée ; elle paraît en effet suffisante pour nombre d'années encore.

Soucieux de conserver à notre commune son aspect mi-urbain, mi-rural, le Conseil n'a pas voulu empiéter sur l'aire agricole à l'exception de la parcelle propriété de M. André Serex, située sur la gauche en montant la route de Saint-Loup, lequel avait présenté une demande en autorisation de morcellement.

Les propositions du Conseil municipal relatives à la modification du plan des zones de construction ont été adressées au Département des Travaux publics qui, après les avoir étudiées à son tour, les soumettra avec préavis au Conseil d'Etat.

## Ecoles

Souffrante déjà avant la fin de l'année scolaire, Madame Emely Bacher demanda sa mise à la retraite au cours des grandes vacances. Elle ne devait, hélas, par jouir longtemps de ce repos bien gagné. Entrée en clinique, elle dut se soumettre à deux interventions chirurgicales successives et le mal qui la minait finit par avoir raison de l'extraordinaire volonté qui la caractérisait.

Le 31 janvier, une foule d'amis et d'anciens élèves rendait les derniers devoirs à cette pédagogue d'élite qui enseigna aux petits

Versoisien pendant quarante et un ans. Nous conserverons de cette excellente institutrice le meilleur des souvenirs.

La regrettée Madame Bacher fut remplacée par un jeune instituteur, M. Peccoud. Par contre, la classe tenue par Madame Tochon, qui a quitté l'enseignement, a été supprimée, de sorte que nos élèves ont été à nouveau répartis entre neuf classes à effectifs assez chargés.

L'augmentation du nombre d'écopliers que laissent prévoir les constructions en cours entraînera certainement la réouverture de la dixième classe pour l'année scolaire 1956-57.

Au 1<sup>er</sup> mai, les écoliers de Versoix étaient répartis de la manière suivante :

<i>Classe de</i>	<i>Filles</i>	<i>Garçons</i>	<i>Total</i>
M. Dentand . . . . .	16	17	33
M. Tochon . . . . .	22	12	34
M. Probst . . . . .		32	32
M. Peccoud . . . . .	16	15	31
Mme Steffen . . . . .	17	7	24
Mlle Vachoux . . . . .	16	14	30
Mlle Charbon . . . . .	12	20	32
Mme Audergon . . . . .	9	17	26
Mlle Zingre . . . . .	11	17	28
<i>Ecole de Chavannes :</i>			
Mme Coindet . . . . .	6	6	12
Au total . . . . .	125	157	282

L'augmentation du nombre des écoliers est de 9 par rapport à l'année précédente.

Les courses scolaires ont eu lieu dans de bonnes conditions et sans incidents. Voici les buts de ces excursions :

Classe de M. Dentand	Riffelberg
» M. Probst	Lacs d'Aï et de Mayen
» M. Tochon	Le Lötschental
» Mme Bacher	Les Voirons
» Mme Steffen	Les Platets sur Bassin
» Mlle Vachoux	Le Salève
» Mme Tochon	Le Salève
» Mme Audergon	La Rippe

La cérémonie officielle des Promotions s'est déroulée, pour la seconde fois, dans la salle de gymnastique sous la présidence de M. Charles Ramseyer. Le temps, menaçant jusqu'au début de l'après-midi, s'étant subitement remis au beau, la partie récréative put avoir lieu sur le stade. Un carrousel et un voltigeur ont fait la joie des écoliers ; cette innovation a été appréciée aussi bien par les parents que par les enfants.



## Etat-civil

Notre office a enregistré au cours de l'année 1955 :

12 mariages  
4 naissances  
13 décès

En outre, 53 événements d'état civil survenus en dehors de la commune ont été transcrits dans le Registre des familles de Versoix qui compte actuellement 990 feuillets.

A fin décembre 1955, la population de Versoix se répartissait comme suit :

Genevois	782	Protestants	1.302
Confédérés	1.359	Catholiques	940
Etrangers	447	Israélites	34
		Divers et sans religion	312
<hr/>		<hr/>	
Total	2.588	Total	2.588

Nombre de ménages : 747

Augmentation par rapport à 1954 : 9 ménages et 88 habitants.

## Statistique et recensement

A fin août 1955, notre Secrétariat a procédé, avec l'aide d'étudiants et de grands collégiens, au recensement des industries. A cette occasion, tous les ménages ont été appelés à remplir des formules d'enquête.

Le 21 avril dernier a eu lieu un recensement fédéral du bétail qui a révélé pour Versoix l'existence de 22 exploitations agricoles avec 29 chevaux et 356 têtes de bétail bovin, dont 201 vaches laitières ; 20 possesseurs de porcs avec 148 bêtes ; un possesseur de chèvres avec 2 bêtes ; 11 possesseurs de moutons avec 108 bêtes ; 153 possesseurs de volaille avec 18.570 bêtes, dont 5.145 pondeuses et 22 propriétaires d'abeilles avec 208 ruches.

## Sapeurs-pompiers

Notre compagnie n'a fort heureusement pas eu à intervenir pour de gros sinistres, mais elle a été, par contre, appelée de nombreuses fois pour des débuts d'incendies, des feux de cheminées et même des inondations. Ses interventions rapides et efficaces ont démontré qu'elle était bien entraînée et à la hauteur de sa tâche.

A la demande de l'Etat-major, le Conseil municipal a accordé le crédit supplémentaire nécessaire pour l'achat d'un second masque à circuit fermé, le premier ayant donné entière satisfaction, ainsi qu'à l'acquisition d'un char de courses sur pneus, lequel peut être accroché directement à l'arrière d'un camion.

A la suite d'une inscription, le sergent Robert Ramseyer a été nommé au grade de lieutenant et le lieutenant Joseph Schmitt promu premier-lieutenant.

Le capitaine Henri Ramseyer veille avec soin à la bonne marche de sa compagnie ; il a organisé en particulier un système de garde pour les jours fériés qui permet d'atteindre, soit un officier, soit un sous-officier, dans le temps le plus court.

A la demande de la direction de l'Aéroport de Cointrin, six sapeurs ont été mis à sa disposition et instruits par elle pour former une organisation de secours en cas d'accidents d'aéronefs en dehors du terrain d'aviation ; c'est le premier-lieutenant Arnold Alessi qui a été chargé du commandement de ce petit groupe de premiers secours.

---

Messieurs les Conseillers,

Au terme de ce rapport, nous constatons que notre commune se développe à grands pas. De nombreuses villas ont surgi de terre, les immeubles à loyer bon marché sont prêts à être occupés, les études pour le second immeuble du Bourg sont poussées.

D'autre part, l'extension des zones de construction va permettre la création de nouveaux logements.

Cela sous-entend, pour notre commune, la création d'égouts, l'aménagement de nouvelles classes, voire la construction d'une nouvelle école, la correction et l'élargissement de certaines artères communales.

Si nous voulons dominer la situation, il importe d'envisager une augmentation de notre personnel communal, la modernisation de notre matériel, une nouvelle répartition du travail.

Pour mener à bien cette tâche, nous avons besoin de vos conseils et de votre appui.

Je remercie sincèrement tous les conseillers qui ont facilité notre travail. J'exprime ma reconnaissance sincère à mes adjoints, Messieurs Piccot et Leyvraz, ainsi qu'à notre dévoué secrétaire communal, M. Marcel Lacroix, pour leur collaboration constante et leur précieux appui.

Versoix, le 31 mai 1956.

E. BOLSTERLI, maire.

## Rapport de la Commission des Finances

La commission a procédé à la vérification des comptes de la commune pour l'année 1955 et effectué divers sondages parmi les pièces comptables en les pointant avec les livres. Les écritures ont été reconnues parfaitement conformes.

En conséquence, la commission propose au Conseil municipal de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'exercice écoulé et d'approuver les compte de 1956 arrêtés comme suit :

Recettes . . . . .	Fr.	247.034,50
Dépenses . . . . .	»	237.930,85
		<hr/>
Boni . . . . .	Fr.	9.103,65

La commission saisit cette occasion pour remercier, une fois de plus, Monsieur le Maire et Messieurs les Adjointes de toute la peine et de tout le soin qu'ils apportent à la bonne gestion des affaires communales et félicite Monsieur Lacroix, secrétaire, pour la parfaite tenue de la comptabilité.

Versoix, le 21 mai 1956.

*Le rapporteur* : Noël Genequand.

Le Conseil,

Vu les comptes rendus administratif et financier présentés par Monsieur le Maire pour l'exercice 1955,

Sur la proposition de la commissions des finances,

A l'unanimité,

Arrête :

1. Le rapport administratif présenté par Monsieur le Maire est adopté.
2. Les comptes de l'exercice 1955, avec :  
aux recettes . . . Fr. 247.034,50  
aux dépenses . . » 237.930,85  
laissant un boni de Fr. 9.103,65 sont approuvés.
3. Décharge est donnée à Monsieur le Maire pour sa gestion. Le Conseil lui exprime, ainsi qu'à Messieurs les Adjointes, sa vive reconnaissance pour leur parfaite gestion des affaires communales.

Versoix, le 1<sup>er</sup> juin 1956.

Certifié conforme au procès-verbal.

E. BOLSTERLI, maire.

## Compte des recettes et des dépenses

### RECETTES

No		
10.	Répartition de la taxe sur les Compagnies d'assurances . . . »	2.032,95
11.	5 % des Permissions spéciales pour cafés . . . . . »	231,—
13.	Produit de la taxe fixe. . . . . »	11.958,45
14.	Centimes additionnels . . . . . »	156.992,05
15.	Répartition annuelle de la Caisse hypothécaire . . . . . »	6 540,—
16.	Produit des locations . . . . . »	7.385,05
20.	Amendes perçues par la Mairie . . . . . »	2 071,90
21.	Produit des concessions au cimetière . . . . . »	2 700,—
22.	Recettes éventuelles . . . . . »	2.551,70
23.	Produit de l'Etat civil . . . . . »	241,90
27.	Aide à la Vieillesse. . . . . »	41.864,50
28.	Produit des concessions d'eau du canal . . . . . »	2.471,—
29.	Produit des inhumations . . . . . »	760,—
30.	Répartition annuelle des Services Industriels . . . . . »	8.121,—
31.	Produit des écolages . . . . . »	80,—
32.	Amendes perçues par l'Etat . . . . . »	1.033,—
	<b>Total des recettes</b>	<b>Fr. 247.034,50</b>

Total des Recettes . . . . .	Fr.		247.034,50
Total des Dépenses. . . . .	»		237.930,85
Excédent des recettes . . . . .	Fr.		9.103,65

# de la commune de Versoix pour l'année 1955

## DÉPENSES

No		Fr.
2.	Contribution foncière des biens communaux . . . . .	348,40
3.	Assurance contre l'incendie . . . . .	506,90
4.	Frais de bureau . . . . .	1.822,50
5.	Traitement des employés de la Mairie . . . . .	8.819,75
6.	Imprimés fournis par le Dt de l'Intérieur . . . . .	34,—
8.	Frais d'affichage . . . . .	180,—
9.	Indemnité à l'inspecteur du bétail . . . . .	105,—
10.	Frais de régie du cimetière . . . . .	2 997,40
11.	Entretien des fontaines. . . . .	921,90
12.	Secours contre l'incendie . . . . .	7.330,90
13.	Entretien des chemins communaux . . . . .	76.984,50
14.	Fermage de la voirie . . . . .	6.000,—
15.	Fourniture d'eau . . . . .	1.433,90
16.	Eclairage des routes . . . . .	4.886,05
17.	Entretien des bâtiments communaux. . . . .	9.725,60
18.	Chauffage des bâtiments communaux . . . . .	10.000,—
19.	Eclairage des bâtiments communaux. . . . .	2.409,35
20.	Mobilier des écoles. . . . .	5.996,—
21.	Traitement de la concierge . . . . .	5.100,—
22.	Part à l'enseignement de la couture. . . . .	749,70
24.	Entretien et renouvellement de la bibliothèque. . . . .	487,10
25.	Fête des écoles et courses scolaires . . . . .	2.808,85
28.	Entretien des lignes de tir. . . . .	408,—
29.	Abonnement au téléphone et télédiffusion . . . . .	681,50
33.	Dépenses imprévues . . . . .	6.854,95
34.	Police du Vieux-Port . . . . .	660,—
40.	Frais pour l'Etat civil . . . . .	2.011,10
42.	Aide à la Vieillesse . . . . .	41.864,50
43.	Assurance scolaire des enfants indigents . . . . .	595,—
44.	Salaire de base des employés communaux . . . . .	13.907,05
45.	Assurances diverses et retraites . . . . .	3.498,25
46.	Ecole de Chavannes . . . . .	1.250,—
47.	Allocations diverses. . . . .	2.050,—
48.	Allocation aux Colonies de vacances. . . . .	2.000,—
49.	Indemnité à la Municipalité . . . . .	3.600,—
50.	Allocations familiales et de vie chère . . . . .	5.965,—
51.	Cotisations AVS . . . . .	1.937,70
52.	Versement au Fonds communal de bienfaisance . . . . .	1.000,—
	Total des dépenses	<u>Fr. 237.930,85</u>

### Allocations en 1955

Union Instrumentale . . . . .	Fr.	600,—
Société fédérale de gymnastique . . . . .	»	400,—
Compagnie des sapeurs-pompiers . . . . .	»	350,—
Football-Club . . . . .	»	200,—
Société de Sauvetage . . . . .	»	200,—
Hospice général . . . . .	»	200,—
Sanatorium populaire genevois . . . . .	»	100,—
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>2.050,—</b>

### Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat

Solde de l'exercice précédent . . . . .	Fr.	253.905,65
Boni de l'année 1954 . . . . .	»	26.918,05
Intérêts 1955, 3 <sup>0</sup> / <sub>10</sub> . . . . .	»	8.020,95
Solde à nouveau, au 31 déc. 1955		Fr. 288.844,65
	<u>Fr.</u>	<u>288.844,65</u>
		<u>Fr. 288.844,65</u>

### Fonds Marc Birkigt

Solde de l'exercice précédent . . . . .	Fr.	50.000,—
Intérêts 3 <sup>0</sup> / <sub>10</sub> au 31 déc. 1955 . . . . .	»	1.500,—
Prélevé pour le Fonds de bienfaisance	Fr.	1.500,—
Solde à nouveau . . . . .	»	50.000,—
	<u>Fr.</u>	<u>51.500,—</u>
		<u>Fr. 51.500,—</u>

### Fonds de bienfaisance

Solde de l'exercice précédent . . . . .	Fr.	1.217,46
Abandon d'un solde de facture . . . . .	»	4,—
Don anonyme . . . . .	»	1.000,—
1/2 produit du tronc des mariages . . . . .	»	48,—
Intérêts du fonds Marc Birkigt . . . . .	»	1.500,—
Versement du budget 1955 . . . . .	»	1.000,—
Secours versés . . . . .	Fr.	3.739,30
Solde en caisse au 31 déc. 1955	»	1.030,16
	<u>Fr.</u>	<u>4.769,46</u>
		<u>Fr. 4.760,46</u>
Montant du carnet à la Caisse d'Epargne	Fr.	5.567,26

### Fonds de courses scolaires

Carnet d'épargne au 31 déc. 1955 . . . . .	Fr.	4.501,10
Lettre de gage à la Caisse hypothécaire . . . . .	»	2.000,—
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>6.501,10</b>

### Prix Lachenal

Carnet d'épargne au 31 décembre 1955 . . . . .	Fr.	612,21
--	-----	--------

## **Logis-pension**

Le Maire rappelle que toute personne qui donne à prix d'argent la nourriture ou le logement, même à un seul pensionnaire, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police. Cette autorisation sera rendue à la Mairie quand il n'en sera plus fait usage. A défaut, la taxe fixe continuera à être perçue.

## **Fouilles sur la voie publique**

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

## **Emoluments de mairie**

Certificat de vie, 1 fr.

Déclarations diverses, 1 fr.

Légalisations, 1 fr.

Extrait d'acte de naissance, 2 fr. 50.

Extrait d'acte de décès, 2 fr. 50

Extrait d'acte de mariage, 3 fr.

Extrait du registre des familles, 3 fr. 50.

## **Loi sur les routes de 1918**

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 4 m. au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées avant le 1<sup>er</sup> juillet, à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes la hauteur est réduite à 1 m.

## **Inhumations**

En cas de décès, prévenir immédiatement la Mairie, qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'Etat Civil indispensables, acte de naissance ou livret de famille.

Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, S. A., 19, rue du Rhône. Tél. 24 12 12.

## **Bibliothèque communale**

Service de distribution : Mercredi, de 16 h. à 17 h.

## **Maître ramoneur**

M. Louis Clémence

Petit-Lancy

Téléphone 25 77 73